



**MAIRIE DE LINSDORF**  
**7 Rue de la Paix 68480 LINSDORF**

Tél 03.89.40.70.13/ Fax : 03.89.89.16.24

mail : [mairie@linsdorf.fr](mailto:mairie@linsdorf.fr)

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 068-216801878-20230704-05\_2023-AR



# ARRETE MUNICIPAL N°05/2023

fixant la date de décision des propriétaires en vue de l'abandon  
à la commune du produit de la location de la chasse.

Le Maire de la commune de Linsdorf.

Vu la loi locale sur l'exercice de la chasse du 7 février 1881,  
Vu la loi n° 96-549 du 20 juin 1996 tendant à actualiser la loi locale,  
Vu l'article L 429-13 du Code de l'environnement

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal et soumis aux dispositions de la loi locale de la chasse, seront consultés en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

**Article 2 :** La décision relative à l'abandon du loyer de la chasse à la commune sera prise dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, dont le terme est fixé au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

La décision prise à la majorité qualifiée fera l'objet d'un procès-verbal qui sera publié.

Fait à Linsdorf, le 04 juillet 2023

Le Maire : GAISSER Serge

